

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

CIRCULAIRE N° 1007/DEF/EMAA/BORH/RH

modifiant la circulaire n° 1501/DEF/EMAA/BORH/ORG du 24 janvier 1997 (BOC, p. 1005) d'application de l'instruction n° 1500/DEF/EMAA/BORH/ORG du 11 avril 1996, modifiée, portant définition des monographies d'emploi des cadres de maîtrise, spécialistes supérieures et élémentaires et techniciens du personnel non navigant.

Du 12 mai 2003

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR : *bureau de l'organisation et des ressources humaines ; division ressources humaines.*

CIRCULAIRE N° 1007/DEF/EMAA/BORH/RH modifiant la circulaire n° 1501/DEF/EMAA/BORH/ORG du 24 janvier 1997 (BOC, p. 1005) d'application de l'instruction n° 1500/DEF/EMAA/BORH/ORG du 11 avril 1996, modifiée, portant définition des monographies d'emploi des cadres de maîtrise, spécialistes supérieures et élémentaires et techniciens du personnel non navigant.

Du 12 mai 2003

NOR DE FL 0 3 5 1 1 1 6 C

Précédent Modificatif :

2 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 1077).

Modifié par :

Erratum du 22 mars 2004 (BOC, p. 2124).

Référence de publication : BOC, p. 4373.

La circulaire 1501 /DEF/EMAA/BORH/ORG du 24 janvier 1997 est modifiée comme suit :

Dans l'annexe 9.

Section 4. Monographie d'emploi de la spécialité météorologie.

4. Emplois possibles.

Au lieu de :

« 4.2. **Spécialistes élémentaires : à l'instruction** »,

Lire :

« 4.2. **Spécialiste élémentaire : prévisionniste.** »

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, sous-chef plans-finances,

Philippe TILLY.